

**From:** ecodemystificateur@free.fr  
**Sent:** lundi 21 mai 2012 16:33  
**To:** contact@finance-watch.org  
**Subject:** Bâle 3 en questions - Demande de clarifications

Bonjour,

J'ai lu avec un grand intérêt le document publié récemment par Finance Watch et intitulé "Bâle 3 en 5 questions : des clefs pour comprendre la réforme". J'ai été néanmoins surpris par certaines formulations qui m'ont amené à soupçonner un malentendu à propos du fonctionnement du système bancaire. Pour simplifier, il est communément admis que, moyennant le respect de certaines règles, les banques commerciales créent la monnaie selon l'adage bien connu que les crédits font les dépôts. Or il me semble, sans toutefois en être sûr, que l'auteur du texte ne partage pas ce point de vue. J'en veux pour preuve les différents indices que je présente ci-dessous avec quelques explications:

1) Il y a tout d'abord dans le lexique en page 17 pour la définition de la pondération des risques, cette phrase qui m'a mis la puce à l'oreille : « Cela signifie encore que sur les 200 euros prêtés par la banque, 11,2 euros doivent être financés par les fonds propres, la banque pouvant emprunter le reste, soit 188,8 euros. » Il me semble que la banque n'est pas obligée « d'emprunter le reste » elle peut le créer, non ?

2) Il y a ensuite page 17 dans la définition du shadow banking ceci : «Jusque récemment, les régulateurs surveillaient uniquement les institutions financières collectant les dépôts de clients, c'est-à-dire les banques (...) » Ce n'est pas vraiment la définition que j'aurais donné pour une banque !

3) Il y a ensuite un passage qui n'est pas, selon moi, d'une clarté absolue : « Mais d'autres types de sociétés financières, tels que les courtiers en prêts hypothécaires, les fonds spéculatifs, les SICAV monétaires, participent également à la création de crédit ou à la gestion d'actifs, tout en restant hors du domaine du régulateur, ce qui explique le qualificatif de parallèle. » Je n'avais pas réalisé que les SICAV monétaires faisaient partie du shadow banking et je ne suis pas convaincu que toutes les entités listées ci-dessus « participent également à la création de crédit », le terme création me paraissant d'ailleurs fort ambigu dans ce contexte.

4) Enfin, le doute ayant germé dans mon esprit, une phrase du texte principale à la page 10 m'a soudain paru suspecte : « Le risque systémique peut être défini comme le risque d'effondrement de l'ensemble du système financier et le risque associé d'interruption des services financiers essentiels, tels que la collecte des dépôts et les prêts aux entreprises et aux particuliers, ce qui provoquerait des dégâts énormes dans l'économie réelle. » Un esprit mal tourné comme le mien pourrait hâtivement en conclure à partir de la tournure de cette phrase que l'auteur pense que l'activité principale des banques consiste à prêter les dépôts qu'elles collectent.

Voilà, j'aimerais avoir votre avis afin de confirmer ou de dissiper éventuellement mes soupçons, sachant que ce texte propose une explication de Bâle 3 qui m'a malgré tout paru convaincante.

Cordialement

RST